

Collecte des déchets organiques en Région de Bruxelles-Capitale

OBLIGATION LÉGALE

A partir du 1^{er} mai 2023 : tri obligatoire des déchets alimentaires ou de cuisine provenant des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail.

SOLUTIONS

MCA Recycling propose la collecte des déchets organiques suivants :

- Déchets de cuisine, plats préparés et retours-assiettes
- Fruits et légumes
- Viande, os, et graisse
- Pain et confiserie
- Résidus organiques provenant de la production alimentaire

Seuls les déchets organiques peuvent être récoltés, aucun emballage ou sac n'est accepté.



MCA Recycling vous propose différentes solutions :

- des conteneurs d'une capacité de 140 litres à roulettes, avec une pédale en option pour ouvrir le conteneur sans toucher le couvercle.



- des conteneurs d'une capacité inférieure (8L) en tant que système de collecte interne intermédiaire.

RECYCLAGE

Transformation des biodéchets via le procédé de biométhanisation en méthane, directement injecté dans le réseau de distribution de gaz (ORES)). Le digestat (résidu sec) est valorisé comme engrais.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, ou surfer sur www.mca-recycling.com/fr/solutions/dechets-alimentaires/



MCA Recycling